Mise en œuvre de l'aménagement de la forêt domaniale (FD) EAWY

et tableau de bord des indicateurs de suivi

Présentation de l'aménagement

- Période couverte par le document de gestion durable (aménagement) : 2004-2023
- Surface : 6 905 ha (6884 en FSC)
- Traitement en futaie régulière sur 6 220 ha, en futaie irrégulière sur 500 ha
- Principale essence : hêtre (79%)
- Série d'intérêt écologique sur 114 ha. Réseau de mares à Sphaignes remarquable.

Tableau de bord des indicateurs de suivi

Biodiversité

- Nombre d'arbres bio identifiés : Trame d'arbres à haute valeur écologique conservés en martelage ; 3 025 arbres habitats vivants désignés en 2025, 12 632 depuis 2017.
- Surface en RB : Série d'intérêt écologique de 115 ha ; Natura 2000 : 680 ha
- Surface en HSN-LE : 10,34 ha
- Surface en ILS : 75,37 ha (1,1%)
- Surface en ILV : 167,32 ha (2,4%), maintien d'îlots paysagers et collectifs bio

Dialogue forêt-société et accueil du public

- Accueil du public :
    - Fréquentation rurale mais plus forte autour de sites importants notamment celui des V1 sur Ardouval. Accueils lycée Mesnières (5 jours) et licence pro (1 TP). Travail sur site Val Ygot avec l'association du Val Ygot.

- Concertation avec les parties prenantes :
    - 2 à 3 réunions par an avec les chasseurs (suivi de saison), et 1 à 2 réunions d'échanges avec naturalistes
    - Contacts avec les acteurs économiques (scieries, parc animalier…).
    - Contacts avec élus et communautés de communes

Renouvellement des forêts / Gestion durable

- Régénération naturelle :

Groupe de régénération de 2160 ha pour des objectifs de renouvellement de 1600 ha soit 80 ha/an dont 30 % en chêne (transformation des hêtraies en chênaies par plantation), 60 % en hêtre (régénération naturelle), 5 % en résineux et 5 % en feuillus divers.

Depuis 2004 : 1136 ha mis en régénération naturelle hêtre (classe 1 BDR). 30 ha ont été mis en régénération naturelle en 2025. L'objectif de régénération naturelle est atteint.

- Plantation :

Depuis 2004 : 637 ha plantés (majoritairement chêne sessile).

Campagne 2024/2025 : 11,5 ha de plantations en plein de chênes et divers, auxquels s'ajoutent 39,4 ha de diversification et compléments de régénération naturelle. Il reste 3% de l'effort à produire en plantation (2% chêne, 2% résineux et 1% feuillus divers). 100% des plantations 2024-2025 ont été financées avec France 2030.

Production

- Volume de bois mis à disposition du public pour tous usages : Volumes mobilisés représentent en moyenne sur les cinq dernières années 53 000 m3 (la prévision de récolte est fixée à 71 700 m3/an. Le prélèvement moyen (20 exercices) depuis le début de la période est de 64 262 m3. En 2025 : 38 791 m3.
- Volumes accidentels et sanitaires (1241 m3) : Pas de crise aigüe en 2025. Maintien de l'exploitation des coupes sanitaires (scolytes, chalaroses, ou chablis).
- Destination des bois : La commercialisation des gros bois de hêtre (47 %) se fait quasi exclusivement par contrat, auprès de la scierie locale LEFEBVRE. L'essentiel du bois d'industrie (32 %) est commercialisé auprès de l'entreprise BURGO (Ardennes), LINEX (Yvetôt) et exploitants chauffagistes locaux. Le résineux (6 %) auprès d'entreprises proches GASTEBOIS (Pont-Audemer) et GUIDEZ (proche Rouen). 4 % du volume a été vendu en bloc et sur pied (1494 m3) en 2024.

Risques

- Protection contre les incendies de forêts : non concernée
- Dépérissement des peuplements : Peu de dépérissant en 2025. Mise en place du protocole DEPERIS début 2023 avec une notation de 12 % de peuplements avec des signes dépérissement. Adaptation dans les choix aménagement pour transformer une partie de la hêtraie en chênaie.

Equilibre forêt gibier

- Etat de la régénération : 20 % de la surface en jeunes peuplements impactée par la présence du chevreuil et du cerf, avec un impact fort sur les plantations (4 % de la surface engrillagée), 4% en compromis et 16 % en dégradé.
- Surfaces protégées contre le gibier : 294 ha de surface engrillagée. La chasse est pratiquée à tir (9 lots) et à courre pour le cerf mâle (Rallye Roumare). Un dispositif Sylvafaune est engagé en lien avec l'ONCFS et la FdC 76.

Eau

- Prise en compte des enjeux eau :
    - Intégration dans les contrats d'exploitation et de travaux, des prescriptions en matière de protection des mares, d'espèces protégées et de vestiges archéologiques.
    - Plan de gestion des mares paratourbeuses du secteur du Croc
- Zones couvertes par un enjeu eau identifié : Captage Bellencombre (parcelle 189). Collaboration avec Syndicat de Bassin Versant de l'Arques.